

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_34

OBJET : SERVICE ENFANCE – PRESTATIONS DE TRANSPORT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UN MINI SEJOUR A BUTHIERS (77), EN DATE DU 6 ET 10 JUILLET 2026, A INTERVENIR AVEC LA S.A.S.U « TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2025_103 en date du 9 décembre 2025, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités estivales 2026, le Service Enfance a programmé un mini séjour à Buthiers (77) nécessitant le transport collectif des enfants en aller le lundi 6 juillet et en retour le vendredi 10 juillet 2026,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire expérimenté et disposant du véhicule adapté, cette prestation ne pouvant être prise en charge par les services communaux,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à consultation, l'offre de la S.A.S.U « Transports Paris Beauvais », apparaît comme celle répondant le mieux à la demande de la Commune,

DECIDE

Article 1^{er} :

Réserver 2 prestations de transport collectif auprès la S.A.S.U « TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS » sise 65 rue Charles Michels à 93200 SAINT-DENIS.

Article 2 :

S'acquitter du montant des prestations établit à **1 760 € T.T.C** (Mille sept cent soixante euros Toutes Taxes Comprises), et le **verser** par mandat administratif à l'issue des prestations, sur présentation via le Portail Chorus Pro d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 11/02/2026

Publié(e) le : 11/02/2026

Exécutoire le : 11/02/2026

Fait à PIERRELAYE, le 10/02/2026

Le Maire,

Claude CAUËT





MESSAGE EMAIL	DESTINATAIRE
De : ABDELLAH AFFARIAD	MAIRIE DE PIERRELAYE SERVICE ENFANCE JENNIFER GILLERON Tél : 01.30.37.15.89 Mail : j.gilleron@ville-pierrelaye.fr
Tél: / 01.48.20.02.70 Email: a.affariad@paris-beauvais.eu	Tél : 01.30.37.15.89 Mail : j.gilleron@ville-pierrelaye.fr
Nombre de page, celle-ci incluse : - 1 -	Date : SAINT DENIS, le 13 janvier 2026
DEVIS n° 12292 V/Réf : 2026-01-26	

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre aimable demande, et c'est avec plaisir que nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, notre meilleure proposition tarifaire pour le déplacement à **77760 BUTHIERS -LE- 06 ET 10 JUILLET** que vous envisagez d'effectuer selon le programme suivant :

Départ : de 4 CHAUSSÉE JULES CÉSAR 95480 PIERRELAYE (08:30) > LA BASE DE LOISIRS BUTHIERS 73, RUE DES ROCHES 777

Itinéraire :

Retour : à LA BASE DE LOISIRS BUTHIERS 73, RUE DES ROCHES 77760 BUTHIER (16:00) > 4 CHAUSSÉE JULES CÉSAR 95480

Effectif : 57 personnes

Notre prix pour la location de 1 CAR DE 57 PLACES :
1 600.00 € HT 1 760.00 TTC

Ce prix comprend	Ce prix ne comprend pas
- Péage - Parking - Repas conducteur	- Les kilomètres supplémentaires - Les dépassements horaires

Conditions de réservation et de règlement :

Pour toute réservation, nous vous demandons de nous retourner le présent devis dûment signé avec la mention « Bon pour accord » **par mail** (sous réserve de disponibilité le jour de l'enregistrement de votre ordre) et **une confirmation doit vous être envoyée systématiquement pour valider la réservation**. Paiement comptant à réception de facture

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile et vous assurons d'ores et déjà de tous nos meilleurs soins dans l'exécution des services que vous voudrez bien nous confier.

Restant dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à notre offre, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le client MAIRIE DE PIERRELAYE « BON POUR ACCORD »	Le service commercial
A Pierrelaye, le 10/02/2026 Pour la Commune de Pierrelaye C.CAUËT, Maire  	ABDELLAH AFFARIAD